

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 974-249740101-20241011-2024_127_BC_23-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_127_BC_23
ZAC PORTAIL - Rétrocessions
foncières entre la Commune de Saint-
Leu et le Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20241011-2024_127_BC_23-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 127 BC 23 : ZAC PORTAIL - RÉTROCESSIONS FONCIÈRES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LEU ET LE TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte

La zone d'aménagement concertée (ZAC) du Portail à Saint-Leu a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 13 septembre 2004. En date du 12 décembre 2007, une concession a été attribuée à [REDACTED].

Dans ce cadre, conformément au traité de concession, une première rétrocession foncière portant sur les terrains d'assiette d'équipements publics dont des espaces verts et des voiries a déjà eu lieu, suivant la délibération du bureau communautaire du 27 septembre 2013.

A l'occasion de la procédure de clôture de ladite ZAC, il a été convenu avec la Commune de Saint-Leu d'acquérir les parcelles communales **DB 291** et **DB 294**, constituant des emprises de voirie, à l'euro symbolique.

Les parcelles concernées d'une superficie totale de 2 122 m², soit 1796 m² pour la DB 291 et 326 m² pour la DB 294, sont situées respectivement au sein du chemin Tamarin et de la rue de la Chaudière.

La Commune de Saint-Leu a manifesté son accord de principe suite au courrier du 20 août 2024.

Par conséquent, il y a lieu d'entériner cette transaction dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques de la transaction

- Références cadastrales : DB 291 (1796m²) et DB 294 (326m²) ;
- Superficies totales à acquérir : 2 122 m² ;
- Propriétaire actuel : Commune de Saint-Leu ;
- Prix de vente : à l'euro symbolique, conformément à l'avis des Domaines du 12 août 2024.
- Autres caractéristiques : emprises de voirie.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/09/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'acquisition des parcelles DB 291 et DB 294 d'une contenance totale de 2 122 m², appartenant à la Commune de Saint-Leu, sur la base du prix d'évaluation du service des Domaines, soit à l'euro symbolique ;

- AUTORISER le Président à signer l'acte notarié d'achat aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- AUTORISER le Président à signer tous les autres actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241011-2024_127_BC_23-DE

